

ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 - 74910 SEYSSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : www.es-seysssel.com

contact : informations@es-seysssel.com



RCS Thonon-les-Bains

485 010 847 00013

Code APE 3513 Z

FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option TEMPO		
en vigueur depuis le		01/08/2019
Puissance souscrite en kVA	Prix des mensualités (en €)	
	HT*	TTC*
9	10,17	13,21
12	11,79	15,49
15	13,09	17,42
18	14,29	19,25
24 - 30	20,33	26,75
36	23,27	32,11

	Prix de l'énergie (en c€/ kWh)			
	Heures Creuses		Heures Pleines	
	HT*	TTC**	HT*	TTC**
Jours Bleus : 300 jours par an	6,90	12,14	8,95	14,60
Jours Blancs : 43 jours par an	7,51	12,88	10,27	16,19
Jours Rouges : 22 jours par an	8,20	13,70	48,30	61,82

HT* : hors CSPE, CTA, Taxes locales et TVA

TTC* : inclus CTA (tableau ci-dessous), TVA (5,5 %)

TTC** : inclus CSPE (2,25 c€/kWh), Taxe Communale (0,646 c€/kWh), Taxe Départementale (0,323 c€/kWh), TVA (20%)

Les puissances de 12 kVA, 15 kVA & 18 kVA ne pourront être délivrées en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,76 €/an)

L'année TEMPO commence au 01/09 de chaque année

La journée TEMPO commence à 6h00 du matin

Jours Rouges : entre le 01/11 et le 31/03

Préavis : la veille dès 20h.

Dispositions particulières

- samedi : jour "Bleu" ou "Blanc"

Heures Creuses : 22h-6h

- dimanche : jour "Bleu"

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé						
TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option EJP en vigueur depuis le					01/08/2019	
P. Souscrite (en kVA)	Mensualités (en €)		Energie (en c€ / kWh)			
	HT*	TTC*	Heures Chargées		Heures Normales	
			HT*	TTC**	HT*	TTC**
12	10,61	13,53	20,83	28,86	9,12	14,81
15	11,96	15,33				
18	13,30	17,13				
36	21,48	28,07				

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,76 €/an)

1 Taxes :

Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) : 1,95 c€/kWh)

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur

la part acheminement de la facture ; tarif T5 01/08/2019

valeurs à la
date de vigueur

Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0,969 c€/kWh)

Taxe Communale (0,646 c€/kWh), Taxe Départementale (0,323 c€/kWh)

TVA à (20 %) sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à (5,5 %) sur part fixe et CTA.

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique),

1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

3 Prestations techniques :

raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96

géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur

voir en fin de fiche les coûts usuels

4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE
Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois
Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.
Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 15 jours
Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032 96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881),
chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces
option gratuite : par prélèvement, le 15 du mois suivant la réception de la facture
option gratuite : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 10 du mois

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite;
Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 € HT.
Intervention pour impayé ou manquement contractuel : 44,45 € HT.

9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
Vous pouvez nous joindre également par télécopie au 04 50 59 02 53 ou par courriel à : informations@es-seyssel.com
Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 15,38 € HT en standard, majorée de 31,62 € HT en version express sous 2 jours; Résiliation incluse dans mise en service.
Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire sans changement matériel : 31,48 € HT ; frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 46,85 € HT.
Relève spéciale à la demande du client : 26,36 € HT.
Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 31,62 € HT.
Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 55,77 € HT.
Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site www.es-seyssel.com.